

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(19\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 31 janvier 1878](#)

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 31 janvier 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[31 janvier 1878](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Séblin, Charles \(1846-1917\)](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur la fondation du journal *Le Devoir*. Godin adresse au préfet le certificat de jouissance des droits civiques et politiques d'Antoine Massoulard, gérant du journal. Godin informe le préfet que la date de 1874 s'explique par le fait que Massoulard a quitté la France à cette époque pour aller en Amérique, d'où il est revenu en septembre 1877 pour venir au Famillistère.

NotesDestinataire : Charles Séblin est préfet de l'Aisne du 18 décembre 1877 au 8 octobre 1885.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.
- Sur le folio 124r sont copiées la lettre de Godin au préfet de l'Aisne du 31 janvier 1878 et la lettre de Godin à Édouard Champury du 2 février 1878.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Massoulard, Antoine \(1843-1882?\)](#)

Événements cités [Fondation du journal Le Devoir \(1877-1878, Guise\)](#)

Lieux cités

- [États-Unis](#)
- [France](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)

Collation1 p. (124r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guin le 31 Janvier 76

Monsieur le Prefet,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le certificat de jouissance des droits civils et politiques de M. Basset, gerant du journal qui se veut fonder.

La date de 1876 figure dans ce certificat d'explique par le fait qu'à cette époque M. Basset a quitté la France pour aller en Grèce, d'où il est revenu au mois de septembre dernier pour assister dans mon établissement.

Veuillez agréer, Monsieur le Prefet l'assurance de mon entière satisfaction.

Godin

Guin le 2 Janvier 76

Monsieur Champigny

Je vous prie de bien vouloir vous imposer des obligations si par ailleurs qui concernent la signature du journal.

Je ne sais pas si chaque N° doit être signé de la main même du gerant avant d'être imprimé, ou s'il suffit que ce nom soit imprimé sur le N°?

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon entière considération.

Godin